24e ANNÉE (38e DE LA COLLECTION). (N° 37.) SAMEDI 12 SEPTEMBRE 1835.

Prix de l'abonnement pour l'année, avec Tables et Feuilleton... 20 fr.

On souscrit chez PILLET aîné, rue des Grands Augustins, n. 7.

Bibliographie DE LA FRANCE,

OU

JOURNAL GÉNÉRAL

De l'Imprimerie et de la Librairie,

ET DES CARTES GÉOGRAPHIQUES, GRAVURES, LITHOGRAPHIES, OEUVRES DE MUSIQUE.

LIVRES FRANÇAIS.

4777. A MM. LES ÉLECTEURS *de l'arrondissement de Louhans.* In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Doudey-Dupré, à Paris.
Signé : Chapuys-Montlaville.

4778. A MM. LES PRÉSIDENS *des deux chambres législatives.* In-4° d'une demi-feuille. Imp. de Dupont, à Paris.
Signé : Collière aîné. Doit accompagner le n. 4655.

4779. ABÉCÉDAIRE HAÏTIEN, à l'usage de la jeunesse, suivi d'un précis historique, chronologique et géographique sur l'île d'Haïti. In-8° de 3 feuilles, plus la couverture. Imp. de Baudouin, à Paris.

4780. ABÉCÉDAIRE RAISONNÉ, *avec lequel chaque père de famille pourra, lui-même, enseigner à lire et à écrire à ses enfans.* Ouvrage de conscience et non de spéculation. Par Giraud. In-12 de 6 feuilles. Imp. de Vaissière et Perol, à Clermont-Ferrand. — Chez tous les libraires du royaume. Prix. . . . . 0—50

4781. AU PUBLIC SOUVERAIN DES SOUVERAINS *et juge des juges.* La Gazette des tribunaux *poursuivie en police correctionnelle par le sieur Lebailly-Grainville, professeur de science positive, et débouté de sa demande, par jugement du* 22 *août* 1835. In-4° d'une demi-feuille. Impr. de Beaulé, à Paris.
A été aussi imprimé in-plano, et affiché sur les murs de Paris.

4782. BIBLIOTHÈQUE DES DEUX SEXES. *Vie de Galilée*, ou *Considérations sur les progrès de la philosophie expérimentale.* Ouvrage faisant partie de la *Bibliothèque des connaissances utiles*, publiée sous la surveillance de lord H. Brougham et lord John Russel; traduit de l'anglais par M. Peyrot. In-18 d'une f^lle. Imp. de Bailly, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, place Sorbonne, n. 3; chez Mausut, rue des Mathurins-St-Jacques, n. 17.

4783. BIOGRAPHIE LYONNAISE. *Notice sur Chalier.* In-8° d'une f^lle 1/2. Imp. de Boitel, à Lyon.
Extrait de la *Revue du Lyonnais*, 8e livraison, août 1835. Signé : César B. La Notice est apologétique.

4784. LE BON MÉDECIN DE CAMPAGNE. Par M. H. G., docteur en méde-

cine. In-12 de 10 feuilles 3/4. Imprim. de Bailly, à Paris.— A Paris, chez Debécourt, rue des Saints-Pères, n. 69. Prix. . . . . 1—0

4785. BULLETIN OFFICIEL *de l'île Bourbon depuis la reprise en possession en* 1815 *jusqu'au* 31 *décembre* 1827. Deuxième édition. Tomes I, II, III. Trois volumes in-8°, ensemble de 125 feuilles 1/4. Imprim. de Duverger, à Paris.

4786. CAPTIVITÉ DES POLONAIS EN PRUSSE. Par M. le baron de Warkulewicz. In-18 de 8 feuilles 2/3, plus 2 lithographies. Imp. de Bouquot, à Troyes. — A Troyes, chez Bouquot; à Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, n. 10 *bis*.

4787. CATALOGUE *des livres de la bibliothèque de feu M. le comte Devon, pair d'Angleterre, dont la vente aura lieu le lundi* 5 *octobre* 1835 *et jours suivans, à midi, en son hôtel, place Vendôme, n.* 22. In-8° de 2 f[les] 1/2. Imprim. de Pinard, à Paris. — A Paris, chez Gabriel Warée, quai Voltaire, n. 21.

Finira le 8.

4788. LE COURAGE CIVIL EN ACTION, ou *Mémoire sur la belle conduite d'un habitant du faubourg de Vaise, pendant les journées des* 9, 10, 11 *et* 12 *avril* 1834. Ecrit par lui-même. In-8° d'une feuille. Impr. de Boursy, à Lyon.

Suivi d'une *Pétition adressée à S. M. Louis-Philippe, le* 27 *mars* 1835, par Lambert (Antoine), marchand de meubles à Lyon, faubourg de Vaise.

4789. DE LA PROPRIÉTÉ *considérée dans ses rapports avec le cadastre, et de la conservation du cadastre parcellaire ou base de la jurisprudence rurale.* Par L. J. P. Jomard, géomètre. In-4° de 11 feuilles 1/2. Impr. de Ducessois, à Paris. — A Paris, chez Alex-Gobelet. Prix. . . . . 4—50

Deuxième livraison de l'ouvrage dont la première porte un autre titre. Voyez n. 4597 de 1834.

4790. LE DÉFI VENGÉ, ou *le Monde tel qu'il est devant le siècle des lumières.* Système dédié à tous les professeurs des colléges de France. Par M. J. J. P. Moules. In-8° de 4 feuilles 1/8. Imp. de Baudouin, à Paris.

4791. DES MOEURS DU SIÈCLE *et de l'éducation.* Discours prononcé par J. P. Gasc, chef d'institution, le 14 août 1835. In-8° d'une feuille 3/4. Impr. de Decourchant, à Paris. — A Paris, chez Levrault, rue de la Harpe, n. 81; chez Louis Colas, rue Dauphine, n. 32.

4792. DICTIONNAIRE DE MÉDECINE, ou *Répertoire général des sciences médicales, considérées sous les rapports théorique et pratique.* Par MM. Adelon, Béclard, Bérard, etc. Deuxième édition, entièrement refondue et considérablement augmentée. Tome XI. (EA-ENC.) In-8° de 38 feuilles 1/3. Imp. de Rignoux, à Paris. — A Paris, chez Béchet jeune, place de l'Ecole-de-Médecine. Prix. . . . . 6—0

L'édition ne dépassera pas 25 volumes. On en promet cinq par an.

4793. DICTIONNAIRE FRANÇAIS CLASSIFICATEUR, *portatif et de bureau, d'après une méthode nouvelle dans l'arrangement des mots, qui rend les recherches beaucoup plus faciles et beaucoup plus promptes que dans tous les ouvrages usuels sur cette matière.* Par V[or] Mercier, employé au ministère de l'intérieur. (Prospectus.) In-8° d'un huitième de feuille. Impr. de P. Dupont, à Paris. — A Paris, chez l'auteur, rue de Sèvres, n. 30.

L'ouvrage formera un volume in-12 de 600 pages, et coûtera. . . . . 5—0
Par souscription avant la mise en vente. . . . . 3—75

4794. DISCOURS *prononcé par M. Dugabé, député de l'Ariége, dans la discussion de la loi sur les crimes et délits de la presse. Séance du* 24 *août* 1835. In-8° d'une feuille. Imp. de Ducessois, à Paris.

4795. DISCOURS prononcés par MM. H. Leroy, avocat; Cacheux, juge d'instruction, et F. P. de Bantel, sous-Préfet; sur la tombe de M. Amédée-Louis-Joseph Lallier, négociant et officier de la Légion-d'Honneur, membre de la chambre des députés et maire de la ville de Cambrai (dé-

cédé le 24 juin 1835, et inhumé le 26). In-8° d'une feuille. Imp. de Lesne-Daloin, à Cambrai.

Tiré à 100.

4796. LE DIT DE MÉNAGE. Pièce en vers du quatorzième siècle, publiée pour la première fois d'après le manuscrit de la bibliothèque royale; par G. S. Trébutien. In-8° d'une feuille. Imp. de Plassan, à Paris. — A Paris, chez Silvestre, rue des Bons-Enfans, n. 30.

Imprimé en caractères gothiques.

4797. ELÉMENS DE LA GRAMMAIRE FRANÇAISE. Par Lhomond. Deuxième édition. In-18 d'une feuille. Impr. de Dupont, à Paris. — A Paris, chez Dupont, rue de Grenelle-St-Honoré, n. 55; chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12. Prix . . . . 0—10

4798. ENTRETIEN DE DEUX PRÊTRES, *l'un ancien catholique ou ce qu'on appelle de la petite église, l'autre concordataire.* In-8° d'un quart de f^lle^. Imp. de Pillet aîné, à Paris.

Signé : R. F. X. Beaunier, prêtre.

4799. ESSAI *sur l'histoire naturelle du département de la Meuse.* Par C. Doisy. Première partie. *Flore.* Deux volumes in-18, ensemble de 32 f^lles^ 1/6, plus un tableau. Imp. de Villet-Collignon, à Verdun. — A Verdun, chez Villet-Collignon. Prix . . . . 7—0

4800. ESSAI SUR LE JEU, *considéré sous le rapport de la morale et du droit naturel.* In-8° de 10 feuilles 1/2. Imp. de Barret, à Lyon. — A Lyon, chez Ayné fils; à Paris, chez Pesron, rue Pavée-St-André, n. 13.

4801. ESSAI *sur les distributions et le mode d'organisation, d'après un système physiologique, d'un hôpital d'aliénés pour quatre à cinq cents malades, précédé de l'exposé succinct de la pratique médicale des aliénés de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon, depuis le 1er janvier 1821 jusqu'au 1er janvier* 1830. Par R. Pasquier. In-8° de 3 feuilles 1/4, plus un plan. Imprim. de Perrin, à Lyon. — A Lyon, chez Perrin.

4802. L'EUCLIDE DE LA GRANDE-BRETAGNE, ou *Principes de philosophie transcendentale.* Par Thomas Wirgman. In-8° de trois quarts de feuille. Impr. de Decourchant, à Paris. — A Paris, chez Cherbuliez, rue Saint-André-des-Arts, n. 68; chez Alex. Johanneau, rue du Coq. Prix. 0—35

4803. EXPÉRIENCE D'UN PÈRE *sur l'enseignement du latin.* Plan d'éducation. Par un professeur de rhétorique, ancien élève de l'école normale. In-8° de 10 feuilles 1/2. Impr. de N. Périaux, à Rouen. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12. Prix . . . . 3—0

4804. EXTRAIT ÉLÉMENTAIRE *de la nouvelle méthode pour apprendre les principes de la langue française.* Par Mourice. In-12 de 4 feuilles 1/3. Imp. de Kléfer, à Versailles. — A Paris, chez l'auteur, rue St-Lazare, n. 142; chez Delalain, chez Brunot-Labbe.

4805. FABLES CHOISIES DE LA FONTAINE, précédées de sa vie et de celle d'Esope. Edition à laquelle on a ajouté des notes explicatives. In-18 de 11 feuilles 1/2. Imp. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8. Prix . . . . 0—80

4806. LES FASTES, *ruses et intrigues de la galanterie,* ou *Tableaux de l'amour et du plaisir.* Par P. C***. In-18 de 4 feuilles, plus une pl. Impr. de Baudouin, à Paris. — A Paris, chez Terry, Palais-Royal. . . 1—50

4807. FONDERIE EN CARACTÈRES de A. Pinard, quai Voltaire, n. 15, à Paris. Epreuves de lettres pour titres et annonces. In-plano d'une demi-feuille. Imp. de Pinard, à Paris.

4808. GÉOGRAPHIE DES ENFANS, ou *Petit voyage d'agrément autour du monde.* In-12 de 3 feuilles. Impr. de Marc Aurel, à Valence. — A Paris, chez Périsse, rue du Pot-de-Fer, n. 8.

4809. Grammaire analytique, ou *Cours d'orthographe et d'orthologie en vingt leçons chaque*, *contenant*, etc. Par A. F. Pitiot. In-12 de 7 feuilles 1/2. Imp. de Guyot, à Lyon. — A Lyon, chez Guyot.

4810. Grammaire française, mise au nombre des livres classiques par le conseil royal de l'instruction publique. Par E. Lefranc. Onzième édition. In-12 de 10 feuilles 1/2. Impr. de Bourgogne, à Paris. — A Paris, chez Ch. Gosselin, rue St-Germain-des-Prés, n. 9; chez Périsse. 2—25

4811. Grammaire française Par J. Debray. Seconde édition. In-12 de 7 feuilles 1/6. Imprim. de Valin, à Bolbec. — A Bolbec, chez l'auteur. Prix. . . . . 1—0

4812. Grammaire italienne. Par Chanony. In-8° de 7 feuilles 1/2. Impr. d'Hissette, à Nanci. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12; chez Maire-Nyon.

4813. Grammaire populaire, *suivant le système des écoles-modèles*, ou *Grammaire pratique en* 90 *leçons*. Par Ch. Martin. Cinquante-unième édition. In-8° de 7 feuilles 1/6. Imp. de Varlet-Berleux, à Laon. 1—25

4814. Guerre a l'intolérance. Par M. le vicomte Théodore de Montigny. In-8° d'une demi-feuille. Imp. de Martin Texier, à Vendôme.
En vers.

4815. Heures dédiées a m^me^ la princesse, contenant l'office de l'église, pour toute l'année; le tout en français. Nouvelle édition. In-24 de 10 feuilles. Imp. de Belon, au Mans. — Au Mans, chez Belon. Prix. 0—50

4816. L'heureux naufrage, ou *le Berceau du rocher*. Conte moral. Par l'auteur du *Mentor de l'enfance*, etc. In-12 de 12 feuilles 1/2, plus 4 gravures. Impr. de Baudouin, à Paris. — A Paris, chez Tenon, place Saint-André-des-Arts, n. 11. Prix. . . . . 3—50

4817. Histoire *de la nouvelle hérésie du dix-neuvième siècle*, ou *Réfutation complète des ouvrages de l'abbé de La Mennais*. Par M. N. S. Guillon. Deuxième édition. (Faux-titres et titres des 3 volumes.) In-8° de trois quarts de feuille. Imprim. de Kléfer, à Versailles. — A Paris, chez Paul Méquignon, rue des Saints-Pères, n. 16.

4818. Histoire de Napoléon. *Détails sur sa famille*, *sa naissance*, etc. Sixième édition, augmentée d'une Notice historique sur le duc de Reichstadt. Par Louis Ardant. In-12 de 18 feuilles 1/6. Impr. d'Ardant, à Limoges. — A Limoges, chez Ardant; à Paris, chez Didier, quai des Augustins. Prix. . . . . 3—0

4819. Histoire du Forez. Par Aug. Bernard jeune. Volume Ier. In-8° de 26 feuilles. Imp. de Bernard aîné, à Montbrison.

4820. Histoire et description *de l'église cathédrale de Chartres*, *dédiée par les anciens druides à une vierge qui devait enfanter*. In-18 de 5 feuilles. Imp. de Labalte, à Chartres. — A Chartres, chez Labalte.

4821. Histoire générale, *civile et religieuse de la cité des Carnutes*, *et du pays chartrain*, *vulgairement appelé la Beauce*, *depuis la première émigration des Gaulois jusqu'à l'année de Jésus-Christ* 1697, *époque de la dernière scission de notre territoire par l'établissement du diocèse de Blois*. Par M. Michel-Jean-François Ozeray. Tome Ier. Troisième livraison. In-8° de 9 feuilles. Imprim. de Garnier, à Chartres. — A Chartres, chez Garnier. Prix. . . . . 2—50

4822. Historiettes et conversations à l'usage des enfans. Par Berquin. In-18 de 6 feuilles, plus 4 lithographies. Imp. de Blocquel, à Lille. — A Paris, chez Delarue, quai des Augustins; à Lille, chez Castiaux. Prix. . . . . 0—75

4823. Lettre *d'un garde national de la* 8e *légion*, *adressée au peuple*

français, concernant l'horrible attentat du 28 juillet et les lois qui viennent d'être votées à la chambre des députés sur la licence de la presse, les lithographies, les gravures obscènes et le cautionnement des journaux. In-8° d'une demi-feuille. Imp. de Mevrel, à Paris.

4824. LETTRES SUR LA BOTANIQUE. Par J. J. Rousseau; précédées d'un Traité élémentaire de cette science, par L. Girault. In-32 de 3 feuilles 1/4. Imp. de Poussielgue, à Paris. — A Paris, rue Sainte-Marguerite, n. 19. Prix. . . . . 0—35

4825. LIVRE D'HONNEUR ET DE GLOIRE. Biographie générale des membres de la Légion-d'Honneur, depuis son origine jusqu'à nos jours. Par une société de gens de lettres; publié sous la direction de M. Feillard. Première série. Tome Ier. Première livraison. In-8° de 2 feuilles. Imprim. de Malteste, à Paris. — A Paris, rue Chabannais, n. 12.

4826. MADEMOISELLE MARGUERITE. Vaudeville en un acte. Par MM. Xavier et Duvert; représenté sur le théâtre national du Vaudeville le 2 février 1835. In-8° d'une feuille. Imp. de Mevrel, à Paris.

4827. LA MANOEUVRE DE L'ÉVENTAIL. Badinage comique et burlesque. Par Dandinette le Chaud. In-8° d'une demi-feuille. Impr. de Durand, à Orléans.

En prose.

4828. MANUEL DU POÊLIER-FUMISTE, ou *Traité complet de cet art, indiquant les moyens d'empêcher les cheminées de fumer*, etc. Par MM. Ardenni et Julia de Fontenelle. Deuxième édition. In-18 de 8 feuilles 2/3, plus 4 pl. Imp. de Sainton, à Troyes. — A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille. Prix. . . . . 3—0

4829. MANUEL PRATIQUE ET POPULAIRE D'AGRICULTURE, pour le département du Doubs. Par un comité. In-8° de 37 feuilles 3/4. Impr. de Gauthier, à Besançon.

4830. MATHÉMATIQUES USUELLES. Cours théorique et pratique contenant ce qu'il y a de plus utile dans les élémens de cette science, etc. Géométrie usuelle et trigonométrie rectiligne, avec des problèmes en grand nombre. Par G. F. Olivier. Troisième édition, revue par l'auteur. In-8° de 21 feuilles, plus 16 pl. Impr. d'Anner-André, à Troyes. — A Paris, chez Maire-Nyon, quai Conti, n. 13; chez Delalain, chez Roret. Prix. 6—0

Ouvrage déjà annoncé sous le n. 4212, mais avec le nom de *Fournier* au lieu d'*Olivier*. L'article 4212 doit donc être regardé comme nul.

4831. MÉMOIRE A CONSULTER *pour la fonderie et l'imprimerie normales de Bruxelles, et consultation de MM. Teste, Jouhaud, Ph. Dupin, Delangle et H. de Vatimesnil, dans l'affaire pendante entre la société fonderie et imprimerie normales de Bruxelles et le gouvernement belge.* In-4° d'une feuille 1/2. Imp. de J. Didot aîné, à Paris.

4832. MÉMOIRE *pour la société des distributions quotidiennes d'imprimés dans Paris (intra muros) contre l'administration générale des postes, qui s'est pourvue contre un arrêt de la cour royale de Paris du 18 juillet* 1835. In-4° de 8 feuilles. Imp. de Mevrel, à Paris.

4833. MÉMOIRE SUR L'ALPHABET, présenté au congrès méridional de 1835. In-8° d'une feuille 3/4. Imp. de Groc, à Castelnaudary. — A Castelnaudary, chez Groc.

4834. MÉMOIRES *de la société royale d'agriculture et des arts du département de Seine-et-Oise, publiés depuis sa séance publique du* 20 *juillet* 1834 *jusqu'à celle du* 19 *juillet* 1835. Trente-cinquième année. In-8° de 8 feuilles 1/4. Imp. de Marlin, à Versailles.

4835. LE MISANTHROPE POLITIQUE. Comédie en cinq actes et en vers. Par le comte Alexandre de Quérelles. In-8° de 10 feuilles 3/4. Impr. de

Dondey-Dupré, à Paris. — A Paris, chez Dondey-Dupré, rue Vivienne. Prix. . . . . 6—0

4836. Les monikins. Roman sério-philosophico-politico-bouffon. Par J. Feuimore Cooper; traduit de l'anglais par Benjamin Laroche. Quatre volumes in-12, ensemble de 38 feuilles 2/3. Imp. de Bourgogne, à Paris. — A Paris, chez Charpentier, rue de Seine, n. 31. Prix. . . . . 9—0

4837. Le moraliste du jeune age, ou *Historiettes instructives et amusantes.* Par A. Antoine, de Saint-Gervais. In-18 de 5 feuilles. Imprim. de Mme veuve Danicourt, à Clermont. — A Paris, chez Langlumé et Peltier, rue du Foin-St-Jacques, n. 11.

4838. Notice historique, *biographique et anecdotique sur Fieschi, précédé d'une relation circonstanciée de l'attentat du 28 juillet 1835, et suivie de la description exacte de l'appartement de l'assassin*, etc. Publié par Auguste Gameau, d'après des renseignemens et des pièces authentiques. In-8° de 3 feuilles 3/4. Impr. de Malteste, à Paris. — A Paris, chez Ledoyen, Palais-Royal; et rue des Trois-Frères, n. 17. Prix. . . 2—0

4839. Notice *sur des manuscrits des archives de la commune de Montpellier.* In-8° de 2 feuilles. Imp. de Mme veuve Picot, à Montpellier.

4840. Notice sur Frédéric Ancillon, ministre des affaires étrangères en Prusse; destinée à être placée en tête de la nouvelle édition de son ouvrage intitulé : *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe, depuis la fin du quinzième siècle.* Par A. J. C. Saint-Prosper. In-8° d'une feuille 1/2. Impr. de Bacquenois, à Paris. — A Paris, chez Anselin, rue Dauphine, n. 36.

4841. Notice *sur la vie et les ouvrages de M. de Chezy, lue à la séance publique de l'académie des inscriptions et belles-lettres du 14 août 1835.* Par M. le baron Silvestre de Sacy. In-8° de 2 feuilles. Imprim. d'Eberhart, à Paris.

4842. Notice *sur les collections dont se compose le musée d'artillerie.* In-12 de 9 feuilles. Impr. de Bachelier, à Paris. — A Paris, chez Bachelier, quai des Augustins, n. 45. Prix. . . . . 1—0

4843. Notices historiques *sur la ville d'Evreux et ses environs, le bourg de Gaillon, le Château-Gaillard et le bourg d'Ecouis, près Andelys.* Par Auguste Guilmeth. In-8° de 7 feuilles. Imprim. de Périaux, à Rouen. — A Paris, chez Delaunay, Palais-Royal. Prix. . . . . 5—0

4844. Notions de géographie générale, en 20 leçons, comprenant la géographie de la France en 10 leçons; celle des autres parties du monde en 10 leçons; plusieurs problèmes sur la sphère, etc., etc. Par A. F. Pitiot. In-12 de 8 feuilles 1/2. Impr. de Guyot, à Lyon. — A Lyon, chez Guyot.

4845. Notions d'histoire générale en 20 leçons. Par A. F. Pitiot. In-12 de 8 feuilles 1/6. Imp. de Guyot, à Lyon. — A Lyon, chez Guyot.

4846. Notions d'histoire naturelle, en 20 leçons, comprenant les trois règnes : la minéralogie, la botanique et la zoologie. Par A. F. Pitiot. In-12 de 5 feuilles. Imprim. de Guyot, à Lyon. — A Lyon, chez Guyot. Prix. . . . . 1—0

4847. Nouveau choix *de lettres de la marquise de Sévigné.* Par Mme ***. Deux volumes in-18, ensemble de 16 feuilles 2/3. Imprim. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8. Prix. . . . . 2—0

4848. Nouveau manuel complet *des gardes-champêtres communaux ou particuliers, gardes-forestiers, gardes-pêche et gardes-chasse, contenant l'analyse ou le texte des lois, ordonnances*, etc., etc. Par M. Boyard. In-18

de 7 feuilles 1/2. Imp. de Mme veuve Bastien, à Toul. — A Paris, chez Roret, rue Hautefeuille, n. 10 *bis*. Prix. . . . . 2—50

4849. NOUVEAU RECUEIL DE DÉCORATIONS INTÉRIEURES, contenant des dessins de tapisseries, tapis, meubles, bronzes, vases, et autres objets d'ameublement, la plupart exécutés dans les manufactures royales, composés et gravés au trait par Aimé Chenavard. Quatrième livraison. In-folio d'une feuille servant de couverture, plus 6 pl. Imp. de Pillet aîné, à Paris. — A Paris, chez Emile Leconte, rue Sainte-Anne, n. 57. Prix de chaque livraison. . . . . 5—0

4850. NOUVEAU SYSTÈME *de la conjugaison française en deux parties principales : les paradigmes et les exercices.* Par J. F. Beaucertain. 2e édition. In-8° d'une feuille 1/2. Imp. de Vanackère, à Lille. — A Lille, chez Vanackère. Prix. . . . . 0—30

4851. NOUVEAU TABLEAU DE PARIS au dix-neuvième siècle. Tome VII. In-8° de 23 feuilles 1/2. Imp. de Bourgogne, à Paris. — A Paris, chez Mme Charles-Béchet, place du Louvre, n. 20; chez Legrand et Bergounioux, quai des Augustins, n. 59. Prix. . . . . 7—50

Dernier volume, à ce qu'on lit à la fin du volume.

4852. NOUVEAU TRAITÉ *d'arithmétique décimale, contenant toutes les opérations ordinaires du calcul*, etc., etc. Par L. C. et F. P. B. Septième édition. In-12 de 12 feuilles 1/6. Imp. de Moronval, à Paris. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12; chez Moronval, rue Galande, n. 65.

4853. NOUVEL ABRÉGÉ *de l'histoire des voyages anciens et modernes.* Première partie. In-12 de 9 feuilles 2/3. Imp. de Faguier, à Epinal.

4854. NOUVELLES HISTOIRES ET PARABOLES, suivies de fables morales, du R. P. Doré. In-18 de 4 feuilles. Impr. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8.

4855. OBSERVATIONS *présentées par les autorités locales des communes de Passy, Auteuil et Grenelle, contre les demandes en autorisation formées par MM. Payen et consorts, pour établir à Grenelle un clos d'écarrissage et une fabrique d'engrais et de noir animalisé.* In-4° de 3 feuilles. Imprim. de Dezauche, à Paris.

4856. OEUVRES CHOISIES DE J. B. ROUSSEAU, suivies des meilleures odes de Malherbe, Lefranc et autres lyriques français. In-18 de 7 feuilles 1/2. Imprim. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8. Prix. . . . . 0—70

4857. ORNEMENS GOTHIQUES DE TOUTES LES ÉPOQUES, *et choix d'ornemens de la renaissance et des différens siècles.* Ouvrage destiné spécialement aux fabriques de tous les genres. Ce recueil, dessiné et lithographié par H. Roux aîné, sera composé d'environ 12 cahiers contenant chacun 6 feuilles, dont 2 seront coloriées. Publié par Emile Leconte. Cinquième livraison. In-folio d'une feuille servant de couverture, plus 6 planches. Impr. de Pillet aîné, à Paris. — A Paris, chez Emile Leconte, rue Ste-Anne, n. 57. Prix. . . . . 6—0

L'ouvrage aura environ 12 livraisons.

4858. ORTHOGRAPHE FRANÇAISE THÉORIQUE ET PRATIQUE, ou *Recueil méthodique et complet des règles à suivre pour écrire correctement tous les mots de la langue française.* Par A. Stévenin. Quatrième édition. In-12 de 8 feuilles 1/3. Imp. de Dupont, à Paris. Prix. . . . . 1—25

4859. PARIS MODERNE, ou *Choix de maisons construites dans les nouveaux quartiers de la capitale et de ses environs, mesurées, dessinées par Bouillon, architecte, gravées par Normand fils.* Seizième livraison. In-4° d'une demi-feuille servant de couverture, plus 5 pl. Imprim. de Pillet aîné, à

Paris. — A Paris, chez Bance fils, rue St-Denis, n. 214; et chez Normand fils aîné, rue des Noyers, n. 36. Prix. . . . . 2—0

4860. PAROLES D'UN CROYANT. 1833. Par F. de La Mennais. Nouvelle édition populaire. In-18 de 5 feuilles 1/2. — Septième édition, augmentée de l'*Absolutisme* et de la *Liberté*. (Couverture.) In-8° d'un quart de feuille. Imp. de Dupont, à Paris. — A Paris, chez Daubrée et Cailleux, rue du Bouloi, n. 23. Prix de l'in-18. 0—60

4861. PETIT CATÉCHISME HISTORIQUE, contenant en abrégé l'histoire sainte et la doctrine chrétienne. Par M. Fleury. Troisième édition. In-18 de 2 feuilles. Impr. de Dupont, à Paris. — A Paris, chez Dupont, rue de Grenelle-St-Honoré, n. 55; chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12.

4862. PETIT TRAITÉ D'ARPENTAGE, à l'usage des écoles primaires. Par M. A. D. Desprez. Deuxième édition. In-18 d'une feuille. Imp. de Dupont, à Paris. — A Paris, chez Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 55; chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12 Prix. . . . . 0—10

4863. LE PETIT VOYAGEUR FRANÇAIS *dans les cinq parties du monde*, contenant, etc. Par Buqcellos. In-18 de 3 feuilles, plus une gravure. Imp. de Blocquel, à Lille. — A Paris, chez Delarue, quai des Augustins; à Lille, chez Castiaux. Prix. . . . . 0—40

4864. PETITE BIBLIOTHÈQUE CATHOLIQUE DU PREMIER AGE. Tome III. *Les OEufs de Pâques*, *la Veille de Noël*, *l'Enfant perdu*. In-32 de 4 f[lles]. Imp. de Dupont, à Paris. — A Paris, rue Cassette, n. 20.

4865. PETITE GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE, à l'usage des écoles primaires. Par M. De Lapalme. Deuxième édition. In-18 d'une feuille. Imp. de Dupont, à Paris. — A Paris, chez Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n. 55; chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12. Prix. . . . . 0—10

4866. LA PIEUSE PAYSANNE, ou *Louise Deschamps*. Ouvrage imprimé aussi sous le titre de *la vertueuse Portugaise*. In-12 de 9 feuilles 1/4. Imp. de Bailly, à Paris. — A Paris, rue des Saints-Pères, n. 69. Prix. 1—0

4867. LE POUR ET LE CONTRE *sur la résurrection des provinces*. In-8° de 2 feuilles 5/8. Imp. de M[me] veuve Hissette, à Nanci.
Extrait de la *Revue de Lorraine* (n. de mai et juin 1835).

4868. PRATIQUES *pour demander à Dieu la cessation du choléra; précédées d'une courte notice sur la nouvelle médaille connue sous le nom de* Médaille miraculeuse. In-18 d'une demi-feuille. Imp. d'Aubanel, à Avignon.

4869. PREMIERS ÉLÉMENS D'ARITHMÉTIQUE, suivis de problèmes raisonnés en forme d'anecdotes. Par L. Bentz. Troisième édition, revue, corrigée, etc. In-12 de 6 feuilles 2/3. Imp. de Dard, à Nanci. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12; chez Poilleux, chez Maire-Nyon.

4870. PREUVES DE LA RELIGION *exposées dans leur enchaînement et leur suite*. Par M. Lacoste. Deux volumes in-12, ensemble de 39 feuilles. Imp. de Frantin, à Dijon. — A Dijon, chez Lagier. Prix. . . . . . . 6—50

4871. PROCÈS D'ÉMILE-CLÉMENT DE LA RONCIÈRE, lieutenant au 1[er] régiment de lanciers, accusé d'une tentative nocturne de viol sur la personne de Marie de Morell, avec les plans de l'hôtel de M. de Morell et de la chambre de M[lle] de Morell, à Saumur, et le texte en entier des lettres anonymes, produit et publié pour la première fois. In-8° de 28 feuilles, plus 3 *fac-simile*. Impr. de Dezauche, à Paris. — A Paris, rue de Provence, n. 63. Prix. . . . . 6—0

4872. RAPPORT *au jury départemental sur les produits de l'industrie vosgienne admis à l'exposition publique ouverte à Paris le* 1[er] *mai* 1834. Par M. Ch. Charton. In-8° de 4 feuilles. Imp. de Gérard, à Epinal.

4873. RECUEIL *des oraisons funèbres prononcées par Jacques-Benigne Bossuet, évêque de Meaux*. Nouvelle édition, à laquelle on a ajouté un précis

de la vie de l'auteur. In-12 de 10 feuilles. Impr. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8.

4874. RECUEIL *des oraisons funèbres prononcées par messire Esprit Fléchier*, etc. In-12 de 9 feuilles 2/3. Imp. de Périsse, à Lyon. — A Lyon et à Paris, chez Périsse.

Broché avec le n. précédent.

4875. RÉPONSES *aux questions de philosophie contenues dans le programme adopté pour l'examen du baccalauréat ès-lettres*. Par M. Charma. In-8° de 11 feuilles 3/4. Imp. de Mme Huzard, à Paris. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12. Prix. . . . . 2—50

4876. ROGER, ou *le Curé de Champaubert*. Drame-vaudeville en deux actes. Par MM. A. Dartois et Mallian ; représenté sur le théâtre des Variétés le 14 août 1834. In-8° d'une feuille 1/4. Impr. de Mevrel, à Paris. — A Paris, chez Marchant, boulevart St-Martin, n. 12. Prix. . . . 0—40

4877. SÉANCE PUBLIQUE *de la société royale de médecine, chirurgie et pharmacie de Toulouse, tenue le 7 mai* 1835. In-8° de 8 feuilles. Impr. de Douladoure, à Toulouse.

4878. SERMON SUR LE SACERDOCE, prononcé par M. l'abbé Dufètre, dans l'église métropolitaine de Toulouse, le 9 avril 1835. In-8° d'une feuille. Imp. de Corne, à Toulouse.

4879. LE SOI-DISANT PASTEUR *de l'église évangélique de Lyon, M. Monnot, mis aux prises avec lui-même et ses co-réligionnaires*. Par un catholique romain, M. A. F. In-8° de 7 feuilles. Imprim. de Guyot, à Lyon. Prix. . . . . 1—75

4880. LE SOLITAIRE DE COLONNA. Par le comte Janus Ilinski, chambellan de S. M. l'empereur de Russie, etc. In-8° de 15 feuilles 1/4. Impr. de Malteste, à Paris. — A Paris, chez Michaud, rue Richelieu, n. 67. Prix. . . . . 5—0

Ce petit ouvrage a été écrit en 1828 ; des circonstances personnelles à l'auteur en ont retardé la publication.

4881. SOUVENIRS HISTORIQUES, suivis d'annales sur le village et la seigneurie de Rochejean, ancien Bourg-à-Château, au pied du Mont-d'Or (Doubs). Par C. P. A. Loye, instituteur primaire. In-12 de 17 feuilles 1/3. Imp. de Laithier, à Pontarlier. — A Pontarlier, chez Laithier. 2—50

L'auteur parle dans sa préface de la prochaine publication d'une *Histoire de la ville et de l'arrondissement de Pontarlier, par M. Bourgon.*

4882. STATISTIQUE INDUSTRIELLE *du département de la Loire*. Par Alphonse Peyret. In-8° de 16 feuilles 1/2, plus 2 tableaux. Imp. de Gonin, à St-Etienne. — A St-Etienne, chez Delarue.

4883. SUPPLÉMENT A LA FLORE LYONNAISE, publiée par le docteur J. B. Balbis en 1827 et 1828, ou Description des plantes phanérogames et cryptogames découvertes depuis la publication de cet ouvrage ; suivi d'un tableau général contenant la nomenclature méthodique des espèces agames décrites dans la *Flore lyonnaise*, conjointement avec celles qui ont été trouvées depuis la même époque dans les environs de Lyon. In-8° de 5 feuilles 3/4. Imp. de Perrin, à Lyon.

4884. TABLES DE COMPARAISON *des anciens poids et mesures avec les nouveaux, et des nouveaux avec les anciens ; précédées d'un extrait des lois constitutives du nouveau système des mesures*, etc. ; *pour accompagner le tableau intitulé :* Nomenclature méthodique des mesures déduites de la terre. Par M. Plaut. In-12 de 3 feuilles. Imp. de Saintin, à Paris. — A Paris, chez Levasseur, rue St-Jacques, n. 340. Prix. . . . . 1—25

4885. THÉATRE DE LA GAITÉ. Règlement général. In-8° d'une feuille. Imp. de Dondey-Dupré, à Paris.

Signé : Bernard-Léon, directeur privilégié. Daté du 1er septembre 1835, et exécutoire à partir du même jour.

4886. Théorie générale de l'élimination, suivie de notes diverses. Par M. Voizot. In-8° de 10 feuilles, plus une pl. et un tableau. Impr. de Perriquet, à Auxerre. — A Châtillon-sur-Seine, chez l'auteur, chez Cornillac.

4887. Vie privée, *amoureuse, secrète et authentique de Napoléon Bonaparte et des princes et princesses de sa famille, faisant connaître leurs liaisons particulières et leurs intrigues galantes avec diverses personnes de tout rang et de toute renommée*, etc., etc. Deux volumes in-18, ensemble de 12 feuilles, plus 2 lithographies. Imp. de Baudouin, à Paris. — A Paris, chez Terry, Palais-Royal. Prix. . . . . 4—0

LIVRES ALLEMANDS.

4888. Gothe's werke, etc. (Les OEuvres de Gæthe, distribuées en cinq volumes, avec un *fac-simile*.) Tome Ier. Première livraison. In-8° de 2 feuilles. — Deuxième livraison. In-8° de 2 feuilles. Impr. de Renouard, à Paris. — A Paris, chez Tétot frères, passage des Panoramas, n. 52.
Chaque volume aura 40 à 50 feuilles. Chaque livraison de deux feuilles coûtera. . . . 0—50
On en promet une tous les samedis.

LIVRES GRECS.

4889. Æschinis oratio adversus Ctesiphontem. Secundum editionem Bremii. Selectas aliorum suasque notas adjecit Ad. Regnier. In-12 de 4 feuilles 2/3. Impr. de Gratiot, à Paris. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12.

4890. Harangues tirées des historiens grecs. Texte grec, à l'usage des classes de seconde et de rhétorique, collationné et revu sur les meilleures éditions critiques, accompagné de nouveaux sommaires historiques français et d'analyses mises en tête de chaque discours, de notes grammaticales, d'index de la grécité, de tables, etc. Edition beaucoup plus complète que les précédentes, publiée par E. P. M. Longueville. 2e édition, corrigée et augmentée. Première partie. Harangues tirées d'Hérodote. In-12 de 9 feuilles. Impr. d'Aug. Delalain, à Paris. — A Paris, chez Aug. Delalain, rue des Mathurins-St-Jacques. Prix. . . . . . . 3—0

4891. Sophoclis œdipus rex. Secundum editionem Boissonadii. Varietatem lectionis et adnotationem adjecit L. de Sinner. In-12 de 5 feuilles 1/3. Imprim. de Gratiot, à Paris. — A Paris, chez Hachette, rue Pierre-Sarrasin, n. 12. Prix. . . . . 1—25

LIVRES LATINS.

4892. Cornelii nepotis vitæ excellentium imperatorum. Ad usum scholarum. In-18 de 4 feuilles. Impr. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8.

4893. L'office de la quinzaine de paques, en latin, selon le missel et le bréviaire romain; avec l'explication des cérémonies de l'église. In-32 de 6 feuilles 1/2. Impr. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8.

4894. Office de la sainte vierge, en latin et en français. Nouvelle édition. In-32 de 3 feuilles 1/2. Impr. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8.

4895. Selecta marci tullii ciceronis opera, notis illustrata, et in quatuor partes distributa. (Parties 2, 3, 4.) Trois volumes in-18, ensemble de 13 feuilles. Imp. de Périsse, à Lyon. — A Lyon, chez Périsse, et à Paris, rue du Pot-de-Fer, n. 8.

LIVRES PORTUGAIS.

4896. Mestro francez, ou novo methodo para aprender com perfeiçao, e ainda sem maestre, a lingua franceza por meio da portugueza, confirmado com exemplos escolhidos e tirados dos melhores authores.

Por Francisco Clamopin Durand. In-8° de 23 feuilles 1/4. Imp. de Bellemain, à Paris. — A Paris, chez Delaunay, Palais-Royal. Prix. 6—0

ESTAMPES,

GRAVURES ET LITHOGRAPHIES (1).

Dont la publication et la vente sont autorisées, conformément à la loi du 25 mars 1822 (art. XII), à l'ordonnance du roi du 1er mai 1822, et à la loi du 9 septembre 1835.

677. Célébrités contemporaines. Louis-Philippe Ier. — S. A. R. Madame Adélaïde. — Talleyrand. — H. L. de Quélen, avec fac-simile : portrait, par Belliard et Maurin. Imp. lith. de Mme Delpech, à Paris. — A Paris, chez Mme Delpech, quai Voltaire, n. 3.

678. Modèles de tapisseries : eau-forte, n. 230 à 238. — A Paris, chez Chiniac, cour Batave, n. 18.

679. Saint François d'Assise, peint par Pigoli. Imp. lith. de Bénard, à Paris. — A Paris, chez François et Louis Janet, rue St-Jacques, n. 59.

680. Saint Paul, n. 3. Imp. lith. de Bénard, à Paris. — A Paris, chez Chaillou, rue St-Honoré, n. 140.

681. Jeu militaire : 3 pl. Imp. lith. de Lefebvre, à Paris.

682. Costume du tems (1792), pl. 37. — Salle de spectacle. — Hôpital général, pl. 35. — Incendie de l'église St-Etienne, pl. 36, par Bonvignat. Impr. lith. de Danel, à Lille.

683. Attentat du 28. Portrait de Gérard. — Machine infernale, etc. Impr. lith. de Berdalle, à Rouen.

684. Prévenus d'avril. Guillard de Kersausie. — Baune (Eugène). — M. François Jacquemond, ancien curé de St-Médard en Forez — Mme Louise Séjalon Bédard : portraits. Imp. lith. de Brunet, à Lyon.

685. Vues des ruines des anciens monumens de Tiaguanaco (Bolivia), n. 4. — Costumes de Santa-Cruz de la Siera, n. 7, par d'Orbigny. Impr. lith. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Levrault.

686. Anatomie, pl. 37 et 38, par Galet. Imp. lith. de Lemercier, à Paris.

687. Tableau emblématique et synoptique de l'histoire générale, divisé en autant de carrés que l'on compte de siècles depuis la création jusqu'à nos jours. Imp. lith. de Brunet, à Lyon.

688. Histoire de Latude : 12 sujets. — Arabesques et ornemens, n. 55, par Boullemier. — La Caricature (journal), pl. 519. Lannes. — Pl. 520. Brebis égarées, rentrez au bercail. — Pl. 521. M. Siméon. — Pl. 521. Machine infernale de Sauzet. — Qui paie ses dettes s'enrichit. — Le Magot de la Chine, tiré du cabinet de M. Ch. Philippon. Imp. lith. de Junca, à Paris. — A Paris, chez Aubert, galerie Véro-Dodat.

689. Bienfaisance de Geneviève de Brabant. — Geneviève échappe à la mort. — Geneviève abandonnée dans la forêt. — Sifroi reconnaît l'innocence de Geneviève. — L'Europe. — L'Amérique. — L'Afrique. — L'Asie : eau-forte. — A Paris, chez Codoni jeune, rue des Gravilliers, n. 23.

690. Sacré Cœur de Marie. — Saint Joseph. — Sacré Cœur de Jésus. Imp. lith. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Hocquart.

691. Saint Jean prêchant dans le désert. — Victor Jacquemont (voyage dans l'Inde). Calcutta : journal, pl. 7. — Anatomie, pl. 39-40, par Galet. Impr. lith. de Lemercier, à Paris.

692. Ecole flamande. Animaux dans une prairie, par E. Sorrieu. Impr. lith. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez François et Louis Janet.

693. Vallée de Saint-Cérény, département de l'Orne, par Ch. de Vauquelin. — Huit médailles pour l'histoire de Bretagne, par Levilly. Imprim. lith. de Villain, à Paris.

694. Première entrevue de Jane Shore et d'Édouard. — Entrée d'Edouard dans la ville de Londres. — Jugement de Jane Shore. — Mort de William Shore : pointillé et eau-forte. — A Paris, chez Ledoyen, rue St-Jacques, n. 21.

695. Ornemens de la bible de Charles-le-Chauve, n. 29. — Eglise Notre-Dame de Paris, n. 25. — Légendes dorées, n. 30, par A. Normand. Impr. lith. de Bénard, à Paris. — A Paris, chez Leconte, rue Sainte-Anne, n. 57.

(1) Voyez aussi les numéro 4849, 4857, 4859 des LIVRES.

MM. les graveurs et éditeurs d'estampes et de musique sont priés d'envoyer la note des articles, *avec l'adresse des vendeurs et des prix*, rue de l'Université n. 116, à M. Beuchot *qui n'accepte aucun exemplaire de ces objets.*

696. Etude de marine, n. 3 et 4. Imp. lith. de Bénard, à Paris. — A Paris, chez Fournier, rue St-Jacques, n. 31.

697. Fleurs et fruits, par A. Pascal, n. 84, 87. Imp. lith. de Bénard, à Paris. — A Paris, chez Clément, quai Voltaire, n. 1.

698. Saint André. — Saint Thomas. — Saint Mathieu, par J. Papin. Impr. lith. de Bénard, à Paris. — A Paris, chez Chaillou, rue St-Honoré, n. 140.

699. Galerie patriotique. Armand Carrel, portrait, par Lecler. Imprim. lith. de Delaunois, à Paris. — A Paris, chez Desesserts, rue Neuve-Montmorency, n. 2.

700. Stratagême de Vénus : burin, d'après Paul Carpentier, par A. F. Gelée. — A Paris, chez les auteurs, rue de Lancry, n. 10, chez Rittner et Goupil, boulevart Montmartre, n. 15.

701. Tableau synoptique du choléra-morbus dans Paris et le département de la Seine : taille-douce. — A Paris, chez Binet, rue Aubry-le-Boucher, n. 34.

702. Attentat contre la vie du roi, le 28 juillet 1835. Impr. lith. de Becquet, à Paris. — A Paris, chez Dubreuil, rue Zacharie, n. 8.

703. Brevet de contre-pointe : eau-forte. — A Paris, chez Hocquart.

704. 28 juillet 1835, par Mlle Laure. Impr. lith. de Gihaut, à Paris. — A Paris, chez Gihaut, boulevart des Italiens, n. 5. Prix. . . . . 3—0

705. Souvenirs des Pyrénées, par Jacottet, ou Choix des sites les plus pittoresques des établissemens thermaux et des environs. Deuxième livraison. Pl. 11 à 20 inclus. Imp. lith. de Gihaut, à Paris. — A Paris, chez Gihaut, boulevart des Italiens, n. 5. Prix. . . . . 10—0

L'ouvrage aura 4 livraisons du même prix.

706. Saint Louis de Gonzague. — La très-sainte Vierge. — Saint Stanislas Kotska. — La Vierge et l'enfant Jésus. — Saint Jean-Baptiste. — Sainte Marie. — Le Sauveur du monde. — La mère du Sauveur, avec encadrement à la mécanique en bleu. Impr. lith. de Lemercier, à Paris. — A Paris, chez Hocquart, rue St-Jacques, n. 14.

707. Brevet de danse. — Brevet de canne. — Brevet de pointe : eau-forte. — Planche de 8 sujets religieux : pointillé. — La Médaille miraculeuse. — Sainte Philomène. — Huit pl. de quatre sujets religieux, avec encadrement : taille-douce. — A Paris, chez Hocquart, rue St-Jacques, n. 64.

708. Biographie des hommes du jour. Médaille à M. Pons de l'Hérault. — F. Bascans, portrait, par Julien. Imp. lith. de Junca, à Paris.

709. Le Pélerinage. Environs de Monaco. — La Fuite. Imprim. lith. de Villain, à Paris.

710. Etudes d'animaux. Le Tigre. — Léopard. — Lion. — Hyène, par Lehnert. Imp. lith. de Bénard, à Paris.

CARTES GÉOGRAPHIQUES ET PLANS.

23. *Armoricæ veteris descriptio juxta Samsonem tabulas et quorumdam eruditorum observationes*. Description de l'ancienne Armorique suivant les tables de MM. Samson et les observations de quelques savans. Imprim. lith. de Villain, à Paris.

24. Atlas départemental de la France. N. 7, département des Ardennes. — 43, Loire-Inférieure. — 75, Seine-Inférieure. — 58, Nord. Dressé par A. H. Dufour. Notices statistiques, par Adrien Guibert. Gravé par Lallemand. — A Paris, chez Basset, rue de Seine, n. 41 ; chez Hocquart, rue St-Jacques, n. 64.

25. Le Via crucis, ou véritable Chemin de la croix, tel que la sainte Vierge le faisait souvent après la mort de son divin fils, lorqu'elle était à Jérusalem ; avec texte explicatif rédigé par le révérend père A. Parvilliers. Gravé et publié par Lejeune. — A Paris, chez Lejeune, rue Perdue, n. 9.

26. Plan de la ville et des environs de Lille, par Brun Lavainne. Dixième époque. 1792 à 1796. Imp. lith. de Danel, à Lille.

27. Atlas du département de la Côte-d'Or. — Carte du canton de Châtillon, feuille 2. — Des cantons de Dijon, feuille 20. — Du canton de Gevrey, feuille 22. — Du canton de Genlis, feuille 23. — Du canton de Nuits, feuille 27, par F. C. Busset. 1834. — A Paris, chez Picquet, quai Conti, n. 17 ; à Dijon, chez Jobard.

28. Projet d'un pont suspendu pour traverser la Dordogne à Cubzac, par William Stewart.

29. Atlas des départemens de la France. Département de la Seine-Inférieure, par C. V. Monin. — A Paris, chez Binet, rue Aubry-le-Boucher, n. 34.

LOI

Sur les crimes, délits et contraventions de la presse et des autres moyens de publication.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,
A tous présens et à venir, salut.

Nous avons proposé, les chambres ont adopté, nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

TITRE PREMIER. — *Des crimes, délits et contraventions.*

Art. 1er. Toute provocation, par l'un des moyens énoncés en l'article 1er de la loi du 17 mai 1819, aux crimes prévus par les articles 86 et 87 du code pénal, soit qu'elle ait été ou non suivie d'effet, est un attentat à la sûreté de l'état.

Si elle a été suivie d'effet, elle sera punie conformément à l'article 1er de la loi du 17 mai 1819.

Si elle n'a pas été suivie d'effet, elle sera punie de la détention et d'une amende de dix mille à cinquante mille francs.

Dans l'un comme dans l'autre cas, elle pourra être déférée à la chambre des pairs, conformément à l'article 28 de la charte.

Art. 2. L'offense au roi, commise par les mêmes moyens, lorsqu'elle a pour but d'exciter à la haine ou au mépris de sa personne ou de son autorité constitutionnelle, est un attentat à la sûreté de l'état.

Celui qui s'en rendra coupable sera jugé et puni conformément aux deux derniers paragraphes de l'article précédent.

Art. 3. Toute autre offense au roi sera punie conformément à l'article 9 de la loi du 17 mai 1819.

Art. 4. Quiconque fera remonter au roi le blâme ou la responsabilité des actes de son gouvernement sera puni d'un emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de cinq cents à cinq mille francs.

Art. 5. L'attaque contre le principe ou la forme du gouvernement établi par la charte de 1830, tels qu'ils sont définis par la loi du 29 novembre 1830, est un attentat à la sûreté de l'état, lorsqu'elle a pour but d'exciter à la destruction ou au changement du gouvernement.

Celui qui s'en rendra coupable sera jugé et puni conformément aux deux derniers paragraphes de l'art. 1er.

Art. 6. Toute autre attaque prévue par la loi du 29 novembre 1830 continuera d'être punie conformément aux dispositions de cette loi.

Art. 7. Seront punis des peines prévues par l'article précédent, ceux qui auront fait publiquement acte d'adhésion à toute autre forme de gouvernement, soit en attribuant des droits au trône de France aux personnes bannies à perpétuité par la loi du 10 avril 1832, ou à tout autre que Louis-Philippe 1er et sa descendance ; soit en prenant la qualification de républicain ou toute autre incompatible avec la charte de 1830 ; soit en exprimant le vœu, l'espoir ou la menace de la destruction de l'ordre monarchique constitutionnel, ou de la restauration de la dynastie déchue.

Art. 8. Toute attaque contre la propriété, le serment, le respect dû aux lois ; toute apologie de faits qualifiés crimes et délits par la loi pénale ; toute provocation à la haine entre les diverses classes de la société, sera punie des peines portées par l'article 8 de la loi du 17 mai 1819.

Néanmoins, dans les cas prévus par le paragraphe précédent et par l'article 8 de la loi précitée, les tribunaux pourront, selon les circonstances, élever les peines jusqu'au double du maximum.

Art. 9. Dans tous les cas de diffamation prévus par les lois, les peines qui sont portées pourront, suivant la gravité des circonstances, être élevées au double du maximum, soit pour l'emprisonnement, soit pour l'amende. Le coupable pourra, en outre, être interdit, en tout ou en partie, des droits mentionnés dans l'art. 42 du Code pénal, pendant un tems égal à la durée de l'emprisonnement.

Art. 10. Il est interdit aux journaux et écrits périodiques de rendre compte des procès pour outrages ou injures, et des procès en diffamation, où la preuve des faits diffamatoires n'est pas admise par la loi ; ils pourront seulement annoncer la plainte sur la demande du plaignant ; dans tous les cas, ils pourront insérer le jugement.

Il est interdit de publier les noms des jurés, excepté dans le compte-rendu de l'audience où le jury aura été constitué.

Il est interdit de rendre compte des délibérations intérieures, soit des jurés, soit des cours et tribunaux.

L'infraction à ces diverses prohibitions sera poursuivie devant les tribunaux

correctionnels, et punie d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de cinq cents à cinq mille francs.

Art. 11. Il est interdit d'ouvrir ou annoncer publiquement des souscriptions ayant pour objet d'indemniser des amendes, frais, dommages et intérêts prononcés par des condamnations judiciaires. Cette infraction sera jugée et punie comme il est dit à l'article précédent.

Art. 12. Les dispositions de l'article 10 de la loi du 9 juin 1819 sont applicables à tous les cas prévus par la présente loi. En cas de seconde ou ultérieure condamnation contre le même gérant ou contre le même journal dans le cours d'une année, les cours et tribunaux pourront prononcer la suspension du journal pour un tems qui n'excédera pas deux mois, suivant la loi du 18 juillet 1828. Cette suspension pourra être portée à quatre mois si la condamnation a eu lieu pour crime.

Les peines prononcées par la présente loi et par les lois précédentes sur la presse et autres moyens de publication, ne se confondront point entre elles, et seront toutes intégralement subies lorsque les faits qui y donneront lieu seront postérieurs à la première poursuite.

TITRE II. — *Du gérant des journaux et écrits périodiques.*

Art. 13. Le cautionnement que les propriétaires de tout journal ou écrit périodique sont tenus de fournir sera versé, en numéraire, au Trésor, qui en paiera l'intérêt au taux réglé pour les cautionnemens.

Le taux de ce cautionnement est fixé comme il suit : Si le journal ou écrit périodique paraît plus de deux fois par semaine, soit à jour fixe, soit par livraison et irrégulièrement, le cautionnement sera de cent mille francs.

Le cautionnement sera de soixante-quinze mille francs, si le journal ou écri périodique ne paraît que deux fois par semaine.

Il sera de cinquante mille francs, si le journal ou écrit périodique ne paraît qu'une fois la semaine.

Il sera de vingt-cinq mille francs, si le journal ou écrit périodique paraît seulement plus d'une fois par mois.

Le cautionnement des journaux quotidiens, publiés dans les départemens autres que ceux de la Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, sera de vingt-cinq mille francs dans les villes de cinquante mille ames et au dessus.

Il sera de quinze mille francs dans les villes au dessous, et respectivement de la moitié de ces deux sommes, pour les journaux et écrits périodiques qui paraissent à des termes moins rapprochés.

Il est accordé aux propriétaires des journaux ou écrits périodiques actuellement existans, un délai de quatre mois pour se conformer à ces dispositions.

Art. 14. Continueront à être dispensés de tout cautionnement les journaux et écrits périodiques mentionnés en l'art. 3 de la loi du 18 juillet 1828.

Art. 15. Chaque gérant responsable d'un journal ou écrit périodique devra posséder, en son propre et privé nom, le tiers du cautionnement.

Dans le cas où soit des cessions totales ou partielles de la portion du cautionnement appartenant à un gérant ; soit des jugemens passés en force de chose jugée, prononçant la validité de saisies-arrêts formées sur ce cautionnement, seraient signifiés au Trésor, le gérant sera tenu de rapporter, dans les quinze jours de la notification qui lui en sera faite, soit la rétrocession, soit la main-levée de la saisie arrêt ; faute de quoi le journal devra cesser de paraître, sous les peines portées en l'art. 6 de la loi du 9 juin 1819.

Art. 16. Conformément à l'art. 8 de la loi du 18 juillet 1828, le gérant d'un journal ou écrit périodique sera tenu de signer en minute chaque numéro de son journal.

Toute infraction à cette disposition sera poursuivie devant les tribunaux correctionnels, et punie d'une amende de cinq cents à trois mille francs.

Art. 17. L'insertion des réponses et rectifications prévues par l'art. 11 de la loi du 25 mars 1822 devra avoir lieu dans le numéro qui suivra le jour de la réception ; elle aura lieu intégralement, et sera gratuite ; le tout sous les peines portées par ladite loi.

Toutefois, si la réponse a plus du double de la longueur de l'article auquel elle sera faite, le surplus de l'insertion sera payé suivant le tarif des annonces.

Art. 18. Tout gérant sera tenu d'insérer, en tête du journal, les documens officiels, relations authentiques, renseignemens et rectifications qui lui seront adressés par tout dépositaire de l'autorité publique ; la publication devra avoir lieu le lendemain de la réception des pièces, sous la seule condition du paiement des frais d'insertion.

Toute autre insertion réclamée par le gouvrenement, par l'intermédiaire des préfets, sera faite de la même manière, sous la même condition, dans le numéro qui suivra le jour de la réception des pièces.

Les contrevenans seront punis par les tribunaux correctionnels, conformément à l'art. 11 de la loi du 25 mars 1822.

Art. 19. En cas de condamnation contre un gérant pour crime, délit ou contravention de la presse, la publication du journal ou écrit périodique ne pourra avoir lieu, pendant toute la durée des peines d'emprisonnement et d'interdiction des droits civils, que par un autre gérant remplissant toutes les conditions exigées par la loi.

Si le journal n'a qu'un gérant, les propriétaires auront un mois pour en présenter un nouveau, et, dans l'intervalle, ils seront tenus de désigner un rédacteur responsable. Le cautionnement entier demeurera affecté à cette responsabilité.

TITRE III. — *Des dessins, gravures, lithographies et emblêmes.*

Art. 20. Aucun dessin, aucunes gravures, lithographies, médailles et estampes, aucun emblême, de quelque nature et espèce qu'ils soient, ne pourront être publiés, exposés ou mis en vente sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur, à Paris, et des préfets, dans les départemens.

En cas de contravention, les dessins, gravures, lithographies, médailles, estampes ou emblêmes pourront être confisqués, et le publicateur sera condamné, par les tribunaux correctionnels, à un emprisonnement d'un mois à un an, et à une amende de cent francs à mille francs, sans préjudice des poursuites auxquelles pourraient donner lieu la publication, l'exposition et la mise en vente desdits objets.

TITRE IV. — *Des théâtres et des pièces de théâtre.*

Art. 21. Il ne pourra être établi, soit à Paris, soit dans les départemens, aucun théâtre ni spectacle, de quelque nature qu'ils soient, sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur, à Paris, et des préfets, dans les départemens.

La même autorisation sera exigée pour les pièces qui y seront représentées.

Toute contravention au présent article sera punie, par les tribunaux correctionnels, d'un emprisonnement d'un mois à un an, et d'une amende de mille francs à cinq mille francs, sans préjudice, contre les contrevenans, des poursuites auxquelles pourront donner lieu les pièces représentées.

Art. 22. L'autorité pourra toujours, pour des motifs d'ordre public, suspendre la représentation d'une pièce, et même ordonner la clôture provisoire du théâtre.

Ces dispositions et celles contenues en l'article précédent sont applicables aux théâtres existans.

Art. 23. Il sera pourvu, par un règlement d'administration publique, qui sera converti en loi dans la session de 1837, au mode d'exécution des dispositions précédentes, qui n'en demeurent pas moins exécutoires à compter de la promulgation de la présente loi.

TITRE V. — *De la poursuite et du jugement.*

Art. 24. Le ministère public aura la faculté de faire citer directement à trois jours les prévenus devant la cour d'assises, même lorsqu'il y aura eu saisie préalable des écrits, dessins, gravures, lithographies, médailles ou emblêmes. Néanmoins la citation ne pourra être donnée, dans ce dernier cas, qu'après la signification, au prévenu, du procès-verbal de saisie.

Art. 25. Si, au jour fixé par la citation, le prévenu ne se présente pas, il sera statué par défaut.

L'opposition à cet arrêt devra être formée dans les cinq jours, à partir de la signification, à peine de nullité.

L'opposition emportera, de plein droit, citation à la première audience.

Toute demande en renvoi devra être présentée à la cour avant l'appel et le tirage au sort des jurés.

Lorsque cette dernière opération aura commencé en présence du prévenu, l'arrêt à intervenir sur le fond sera définitif et non susceptible d'opposition, quand même il se retirerait de l'audience après le tirage du jury ou durant le cours des débats.

Art. 26. Le pourvoi en cassation contre les arrêts qui auront statué tant sur les questions de compétence que sur des incidens, ne sera formé qu'après l'arrêt définitif et en même tems que le pourvoi contre cet arrêt.

Aucun pourvoi formé auparavant ne pourra dispenser la cour d'assises de statuer sur le fond.

Art. 27. Si, au moment où le ministère public exerce son action, la session de la cour d'assises est terminée, et s'il ne doit pas s'en ouvrir d'autre à une époque rapprochée, il sera formé une cour d'assises extraordinaire par ordonnance motivée du premier président. Cette ordonnance prescrira le tirage au sort des jurés, conformément à l'art. 388 du code d'instruction criminelle, et elle désignera le conseiller qui doit présider.

Dans les chefs-lieux des départemens où ne siégent pas les cours royales, le président du tribunal de première instance sera, de droit, président de la cour d'assises, si le ministre de la justice ou le premier président n'en ont pas désigné un autre.

Disposition générale.

Art. 28. Les dispositions des lois antérieures qui ne sont pas contraires à la présente continueront d'être exécutées selon leur forme et teneur.

La présente loi, discutée, délibérée et adoptée par la chambre des pairs et par celle des députés, et sanctionnée par nous cejourd'hui, sera exécutée comme loi de l'état.

DONNONS EN MANDEMENT à nos cours et tribunaux, préfets, corps administratifs et tous autres, que les présentes ils gardent et maintiennent, fassent garder, observer et maintenir, et, pour les rendre plus notoires à tous, ils les fassent publier et enregistrer partout où besoin sera; et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous y avons fait mettre notre sceau.

Fait au palais des Tuileries, le 9ᵉ jour du mois de septembre, l'an 1835.

LOUIS-PHILIPPE.

Vu et scellé du grand sceau : Le garde-des-sceaux de France, ministre secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes. C. PERSIL.

Par le Roi : Le garde des-sceaux de France, ministre secrétaire-d'état au département de la justice et des cultes. C. PERSIL.

Ordonnance du roi concernant l'exécution des diverses dispositions de la loi du 9 *septembre* 1835, *relatives à la publication des dessins, gravures, lithographies, estampes ou emblêmes.*

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présens et à venir, salut.

Vu la loi du 9 septembre 1835, portant qu'aucun dessin, aucunes gravures, lithographies, médailles et estampes, aucun emblême, de quelque nature et espèce qu'ils soient, ne pourront être publiés, exposés ou mis en vente sans l'autorisation préalable du ministre de l'intérieur à Paris, et du préfet dans les départemens;

Voulant pourvoir à l'exécution de cet article de manière à assurer la répression de toute contravention;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur;

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit:

Art. 1ᵉʳ. L'autorisation préalable exigée par l'art. 19 de la loi du 9 septembre 1835 contiendra la désignation sommaire du dessin, de la gravure, lithographie, estampe ou de l'emblême qu'on voudrait publier, et le titre qui lui a été donné. L'auteur ou l'éditeur sera tenu de la représenter à toute réquisition.

Lorsqu'il s'agira de gravure, lithographie, estampe ou emblême se multipliant par le tirage, l'auteur ou l'éditeur, en recevant l'autorisation, déposera, au ministère de l'intérieur ou au secrétariat de la préfecture, une épreuve destinée à servir de pièces de comparaison. Il certifiera la conformité de cette épreuve avec celles qu'il se proposera de publier.

2. L'autorisation dont tout dessinateur, graveur ou tout autre individu est obligé de se pourvoir, d'après l'arrêté du 26 mars 1804, et l'ordonnance du 24 mars 1832, pour faire frapper dans les ateliers du gouvernement les médailles de sa composition, tiendra lieu de celle qui lui est imposée par la loi du 9 septembre 1835, pour la publication, exposition ou mise en vente de ces mêmes médailles, dont un exemplaire devra préalablement être déposé au ministère de l'intérieur.

3. Les autorisations délivrées à Paris et dans les départemens seront insérées, chaque semaine par ordre alphabétique et des matières, dans le *Journal general de la librairie.*

4. Notre ministre secrétaire-d'état au département de l'intérieur est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.

Au palais des Tuileries, le 9 septembre 1835. LOUIS-PHILIPPE.

Par le roi : *Le ministre secrétaire d'état au département de l'intérieur*, A. THIERS.

Beuchot, Pillet aîné.